

## CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2015

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 14 octobre 2015, à 19 heures, sous la présidence de Jean Marcel LAZZERINI, maire.

Présents : LAFAYE Jean René, FRADIN François, BASMAISON Odile, SAINT-ANDRÉ Bernard, COGNET Vanessa, DIOT Henri, FRADIN Jacky, GIRE Frédéric, GRIMAUD Catherine, LE GUEN Delphine, MOULINOUX Laurent, MY André, POYET Marie-Claude  
Excusé : DIOT Claude pouvoir à FRADIN Jacky

Il est décidé que désormais les comptes rendus de réunion du conseil municipal seront présentés sous la forme d'un relevé des décisions qui seront prises.

### **1. SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Le conseil municipal est informé qu'il devra délibérer et par conséquent émettre un avis avant le 15 décembre 2015 sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale qui sera proposé par Monsieur le Préfet de l'Allier. Le Maire remet aux élus le projet de carte intercommunale à fiscalité propre présenté à la réunion de la CDCI du 6 octobre 2015. Cette carte fait état d'un projet de fusion entre la Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise et la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier.

### **2. DECISION CONCERNANT L'AVENIR DE LA POSTE**

Le conseil municipal acte par une décision de principe le projet de transformation du bureau de poste de Ferrières en Agence Postale Communale. Résultat du vote : 12 voix pour le passage en APC, 3 voix pour le maintien du bureau sous son statut actuel avec réduction de l'amplitude des heures d'ouverture aux usagers. Une réunion du conseil municipal sera prochainement organisée pour permettre aux élus de poser toutes les questions qu'ils souhaitent aux responsables du Groupe La Poste.

### **3. DEVIS SDE03**

Le conseil municipal donne son accord pour le devis d'un montant de 2 240€ proposé par le SDE03 pour la fourniture et la pose de 7 prises de courant étanches équipées de disjoncteur différentiel. La contribution demandée à la commune s'élève à 1 680€. Elle sera imputée en fonctionnement sur 5 ans.

### **4. DECISIONS MODIFICATIVES**

Le conseil municipal adopte les décisions modificatives qui suivent.

DM N°1 - régularisation CCAS / fonctionnement

Dépenses

022(022) : dépenses imprévues - 2 321,00€

657362(65) : CCAS 2 231,00€

Total dépenses = 0€

DM N°1 - rectification budgétaire / fonctionnement

Dépenses

002(002) : Déficit de fonctionnement report 1 161,00€

Total dépenses = 1 161,00€

Recettes

002(002) : Excédent de fonctionnement report - 1 160,00€

7474(74) : Communes 2 321,00€

Total recettes = 1 161,00€

DM N°2 - affichage dynamique / fonctionnement

Dépenses

022(022) : Dépenses imprévues - 600,00€

65738(65) : Autres organismes 600,00€

Total dépenses = 600,00€

Le conseil municipal décide d'allouer une subvention de 600,00€ à l'association Ferrières Demain afin de prendre en charge les frais de fonctionnement de l'écran dynamique installé à la Maison de la Vallée du Sichon.

DM N°3 - assainissement / fonctionnement

022(022) : Dépenses imprévues - 3 506,00€

67441(67) : Aux budg. Ann. & régies dotées 3 506,00€

Total dépenses = 0€

DM - Régularisation intérêts

Dépenses

604(011) : Achats d'études, prestations de services - 1 000,00€

60068(011) : Autres matières et fournitures – 1 000,00€

(66) : Intérêts réglés à l'échéance 5 506, 00€

Total dépenses = 3 506,00€

Recettes

74(74) : Subvention d'exploitation 3 506,00€

Total recettes 3 506,00€

## **5. DOSSIER TRIBUNAL ADMINISTRATIF ECOLE : FOND**

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la réouverture par le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand, de l'affaire qui oppose la commune de Ferrières au Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand à propos de la décision portant retrait d'un emploi à l'école. Le maire fait savoir au conseil municipal que le Rectorat a présenté un nouveau mémoire en défense. Le conseil municipal décide d'en rester là et de ne pas répondre au mémoire déposé par le Rectorat.

## **6. HORAIRES OUVERTURE SECRETARIAT DE MAIRIE**

La question est posée de ne plus ouvrir le secrétariat de mairie au public le samedi matin. La détermination des horaires d'ouverture du secrétariat de mairie relève des pouvoirs propres du maire. Celui-ci a néanmoins souhaité avant toute prise de décision recueillir au préalable l'avis du conseil municipal. Le conseil municipal indique unanimement qu'il se prononcera sur cette question dès lors qu'il disposera de toutes les réponses à ses questions relatives à la mise en place du projet d'Agence Postale Communale.

## **7. INDEMNITES REGISSEUR CAMPING**

Le montant des recettes du camping pour la saison 2015 s'élève à 2 891,56€. Le conseil municipal décide d'allouer la somme de 963,85€ à Madame FLEURY Joëlle.

## **8. COURRIERS**

Le maire donne lecture au conseil municipal des courriers d'administrés récemment reçus en mairie.

## **9. AFFAIRES DIVERSES**

### **Natura 2000**

La commune de Ferrières est appelée à se prononcer sur le projet de modification du périmètre du site Natura 2000 : "Rivières de la Montagne Bourbonnaise".

Résultat du vote : Pour 0; Contre 12; Abstention 3.

### **Horaires de l'éclairage public**

Le conseil municipal fixe comme suit les horaires de l'éclairage public (à l'exception des carrefours) :

mise en route EP le matin : 6h

extinction EP le soir : 23h30

### **Candidature de la ville de Paris aux Jeux Olympiques d'été en 2024**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la motion de soutien à la candidature de la ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024.

### **Proposition de Centre France**

Il est fait état de la proposition du Groupe Centre France pour l'adhésion à " Flux d'Actu ". Le Groupe Centre France propose pour 290€ de frais techniques et par la suite 290€ d'abonnement annuel un accès gratuit aux articles de presse relatifs à la commune qui paraissent dans le quotidien La Montagne. Cette consultation pourrait s'opérer via le site internet de la commune. Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette proposition qu'il juge trop coûteuse.

### **Columbarium**

Il est envisagé de créer un columbarium avec son jardin du souvenir.

La séance est levée à 23h.

Compte rendu vu par le Maire

Secrétaire de séance François FRADIN